

14 - Chapitre 5

Dans le chapitre 5, T. reprend son idée du Chap 2 qui signale que les rois comme les Républicains cherchent la centralisation.

Son idée politique secrète, c'est que les rois ont tort, s'ils tiennent à leur noblesse, d'en affaiblir ainsi les priviléges en affaiblissant la diversité locale...

Ils vont se retrouver eux-mêmes dans de la sécession et bientôt remplacés par une simple république !

→ C'est un message à Louis-Philippe.

(C'était déjà, aux 17^e et 18^e, le message de la Révolution nobiliaire qui disait que le Roi absolu abîmait sa noblesse, pourtant fidèle et son meilleur appui — oubliant ce que le Moyen Âge féodal aurait fait subir au Roi, plus faible que ses propres vassaux, souvent)

→ C'est ce qui arrive en effet en 1848 !

→ C'est ce qui est arrivé en 1830, mais les monarchistes ont sur l'épuerier, grâce à la division des Républicains.

NB. on notera que l'ordre de succession des 3 régimes

n'est pas le même ici que dans l'apologie d'Héraclite :

• démocratie (incompétence) → oligarchie (rivalité) → Monarchie !

≠ • oligarchie (féodale) → monarchie (un seul privilégié) → République !
(État abstrait)

→ La "version" athénienne serait assez semblable :

◦ oligarchie (les Cavaliers) → monarchie (tyran) → république (Assemblée)
mais dans l'Assemblée, un orateur domine.

Tocqueville commence son chapitre de façon alarmiste !

et on en déduit qu'il s'adresse aux nobles propriétaires, au premier rang desquels, les nobles.

Son public, en théorie universel, est en fait assez ciblé. (idem Aristoph. et Roth)

que parmi les nations européennes
de nos jours,

le pouvoir souverain s'accroît quoique les
souverains soient moins stables

15-

→ c'est un avertissement clair aux rois d'Europe
[la Révolution russe, c'est dans 77 ans !] et d'abord au roi de France [1848, c'est dans 8 ans, 1871, dans 31 ans !].

cc Si l'on voulait à réfléchir sur ce qui précède, on sera surpris et effrayé

de voir comment, en Europe (et en Amérique, très bien), tout semble concourir à accroître indéfiniment ces prérogatives du pouvoir central → p. 119

→ en plus des Américains, les nations d'Europe
cc sont soumises à une multitude de causes secondaires
et accidentelles (cf chap. 4)
que les Américains ne connaissent point : → (p. 119)
chaque peu qu'elles font vers l'égalité les rapproche
du despotisme. (p. 120)

NB — on a vu au chap 4 que l'égalité américaine était compensée par un usage de la liberté (jury, etc.) qui venait d'Angleterre et de l'absence de noblesse en Amérique.

Au contraire, les Européens ont été habitués à obéir,
à cause des régimes inégalitaires ...
et quand arrive l'idée d'égalité, elle se combine avec celle d'obéissance ... à l'Etat.

L'Etat est un "despote" envahissant qui résiste tout ! Il est vrai que les rois (qui respectent formellement la noblesse) et N'IMPORTE QUI PEUT ÊTRE DESPOTE ! (DANGER !

[→ c'est un cheminement à rapprocher de la carte du Paphagnien, ou de celle de Lindberg.]

► Durant ces siècles aristocratiques qui ont précédé le nôtre, les souverains de l'Europe avaient été pris au s'effaient déssaisis de plusieurs des droits inhérents à leur pouvoir. » (p.120)

→ Le pouvoir "démocratique" (= des rois, du Roi-État) déjà avait protégé la société de priviléges ?

Non : c'étaient des pouvoirs d'essence aristocratique !
des priviléges, des exceptions !

T. ne les perçoit pas comme les premiers prépas de la démocratie

→ le droit de justice des Seigneurs, ou l'achèvement des charges (Sous Henri IV) qui rendait indépendant du roi !

→ les fermiers généraux qui avaient l'imposte à la place du Roi et pour eux-mêmes, une fois qu'ils avaient prêté de l'argent à l'Etat ...

→ les grands seigneurs, les abbayes, les villes libres, qui avaient leurs propres soldats, n'obéissant qu'à eux (et même les "référments" des armées du Roi étaient enclés et "soldés" payés) par leur général, qui du coup était plus soumis au "riché" qu'en "pro." !! — cf. Cyrano de Bergerac : l'acte du Siège d'Arras).

Tout cela reposait sur des "priviléges", c'est des exceptions, devenues des habitudes (coutumes) et passées en nature. (p.120)

Mais au 19^e, « D'un bout à l'autre de l'Europe, les priviléges des Seigneurs, les libertés des villes, les chartes provinciales, sont détruites ou vont l'être. » (p.121, 122)

N.B. Le vocabulaire de la Révolution les appelle des "villes".

Saviez que ces "libertés", qui au départ protégeaient le travail maintenant en crise et généralement, opportulement.

⇒ Le véritable critère, plus que le régime, est peut-être là : dans la bonne utilisation du pouvoir, qu'il soit local ou central ...

C'est l'éternelle question platonicienne du "roi philosophe" et de la forme qui garantit ou non le contenu ...

Mais T. n'en parle pas, ou plutôt, implicitement, il fait dépendre le contenu de la forme :

Il veut une forme qui permette de contester les abus centraux ! (mais il sous-entend donc que ces pouvoirs périphériques, sources de liberté, sont aussi source de justice !)

[Or cela n'a rien d'évident : la remise en liberté du bœuf en serre pour vis-de-forme est toujours bien triste ...]

→ T. on l'a vu, est confiant dans les ressources de la justice et des média au service du Juste. Si ne doute pas de la vitalité de l'esprit de justice).

T. voit une constante dans l'histoire européenne du "demi-siècle" (cad : 1790 - 1840, ou 1789 - 1839) (p.121)

c'est sa toute, les « révoltes et contre-révoltes » (l.44) « ont ébranlé ou détruit les pouvoirs secondaires. » (l.47)

→ c'est vrai pour 1792, pour 1799 (Napoléon)

mais aussi pour la Restauration (1815) et pour la

Monarchie de Juillet (1830) → par ex. les élections

locales sont pilotées par un "candidat officiel", accrédité par Paris et qui peut gagner contre le noble local.

C'est ce qui arrive à T. chez lui, à Valognes.

(NB) CpdR, T. affirme qu'il est à bien bon de blâmer cette concentration des pouvoirs (l.32 p.120)... C'est qu'il a déjà opté pour une relecture par l'intérieur du système novateur : cf chap 4, p.117 bas.

oe. → on fera le // avec la stratégie légaliste (groupe hérétique)
du Patriarche,
ou celle des fascistes américains s'appuyant sur l'industrie.

T. se prononce implicitement pour le renouvellement (moderne) des pouvoirs secondaires, et non pour leur abolition :

p 121 (ess...): "Ce que je veux ~~veiller~~ remarquer,
c'est que tous ces droits divers qui ont été arrachés
succinctement, de notre temps, à des classes, à des
corporations, à des hommes, n'ont point servi à élire
sur une base plus démocratique de nouveaux pouvoirs
secondaires, mais se sont concentrés (n) dans les mains
du souverain. Partout l'Etat arrive à diriger par
lui-même" (j = de la p.)

p 122 - T. donne l'exemple des "établissements charitables"

→ jadis dans les mains de particuliers ou de corporations
(ex. les abbayes)

⇒ "C'est l'Etat qui a entrepris presque seul de donner du pain
à ceux qui ont faim, des secours et un asile aux malades,
du travail aux orphelins [on ne dit pas encore "chômeurs"]"

= "il s'est fait le représentant presque unique de toutes les
miséres." (l 73)

On doit évaluer les propos de T. comme ambiguës et
problématiques ! ...

on peut prendre aujourd'hui l'exemple des "Restos du cœur"
→ ils assurent une fonction sociale devenue essentielle,

et sont indépendants de l'Etat.

19-

Mais l'Etat de se décharge-t-il pas sur eux de quelque chose qu'il devrait assumer en amont ?

La ~~mission~~ fonction est donc celle de ce ne peut ou non l'Etat, et de ce qu'il veut ou non.

Assumé par des organismes privés, ces fonctions sont palliatives et tendent à déborder le souverain (l'Etat) de l'idée même de responsabilité, puisque cela ne semble pas être de son ressort.

→ d'un côté, il y a un pouvoir deux des corps intermédiaires, mais de l'autre, il y a aussi une sécurité d'irresponsabilité pour l'Etat.

→ c'est, à contrario, ce qui va se passer en Juin 1848, avec les Ateliers nationaux : créés en février 1848 par le gouv. pour sauvegarder l'impulsion du socialiste Louis Blanc, ils ne réussissent pas à donner un véritable travail aux nombreux chômeurs de Paris, mais ceux-ci, fortement concentrés, se plaignent, et se révoltent quand les Ateliers ferment, en juin, parce qu'ils sont trop coûteux → provoque les "journées de Juin", réprimées par l'armée.

= ici, l'Etat moderne (de type socialiste utopique) a pris en charge, de façon incomplète, et a supporté la critique (elle sera une des causes du non soutien populaire à la République lors du coup d'Etat de Napoléon III).

Cet exemple, postérieur au texte, mais contemporain de l'engagement politique de T. fait s'interroger sur la raison de la remarque de T. : est-ce protéger l'Etat et le système général qu'il représente, en accomplissant les réponses charitatives, ou, donner (rendre) plus de prévoir aux "particulars" ?

→

Il est certain, d'un côté, que "la Société civile" a plus d'idées et de réactivité pour l'Etat, mais aussi, d'un autre côté, qu'elle a moins de force et de capacité de généralisation d'une bonne idée...

(cf. histoire des systèmes de sécurité sociale en France par ex.)

Le 2^e exemple que donne T. est celui de l'éducation (l74)

→ « l'uniformité régne dans les études comme dans tout le reste ».

→ après Jules Ferry, il est difficile de contester les effets positifs du pouvoir d'uniformisation, et même de contraindre, de l'Etat scolarisateur ! [idem pour la vaccination]

En revanche, le pouvoir idéologique de l'uniformisation a aussi montré ses défauts...

T. articule la gestion religieuse à celle de l'éducation, mais pas pour rappeler Copernic ou Galilée... au contraire pour défendre la diversité religieuse:

« chez nous, catholiques aussi bien que protestants, la religion est menacée de tomber dans les mains du gouvernement (ii) ils dévouent au clergé des propriétés, lui assignent un salaire, détournent et utilisent à leur seul profit l'influence que le prêtre possède ; ils en font un de leurs fonctionnaires » (p123)

NB → c'est le processus de la Réforme protestante

(réappropriation par la couronne des biens du clergé)

mais aussi de la Privatization de l'Edit de Nantes (Louis XIV) pour une part, et de la Révolution (confiscation des biens du clergé) de l'autre.

NB. La note (E) de T. est amusante → il y parle des "fonctionnaires" comme de « une action dans chaque action »... ce qui échait en reproche ce qu'on faisait à l'Eglise, avant la Révolution (G. Jésuites) ou pendant. Mais T. ne propose pas de parallèle !

La Normandie, région de la dernière révolte protestante des "Greniers de religion", au début du 17^es, est restée très sensible à l'autonomie des religieux vis à vis de l'Etat, y compris après la "reconquête catholique".

La Religion est, du point de vue moderne, l'interface entre ce qui dépend de l'espace public, politique, et ce qui dépend de l'espace privé, l'intime.

→ « ils pénétraient avec lui (le prêtre) jusqu'au plus profond de l'âme de chaque homme » (E) (123, p 96)

Elle fait donc logiquement la transition avec le développement sur ce domaine que s'était réservé jusqu'ici l'indépendance individuelle

= les « actions qui échappaient jusqu'ici entièrement au contrôle de la société » (E 106)

T. va faire un exposé comparatif du trop peu d'ingérence publique dans les affaires particulières jadis,

— même lorsque « les fautes et les misères des individus compromettent le bonheur universel » (E 115, p 124)

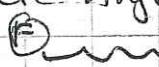
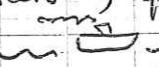
[ex. Les turpitudes des personnages de Sade!]

— ou inversement lorsque « empêcher la ruine d'un particulier doit quelquefois être une affaire publique » (E 117)

[→ par ex. la ruine d'un banquier (la SARL n'existe pas encore inventée)]

... et du trop d'ingérence de l'Etat moderne
ce Les nations démocratiques de notre temps penchent
vers un excès contraire. » (d'MS)

ce des princes ... on dirait qu'ils se jugent responsables
des actions et de la destinée individuelle de leurs
sujets ... et au besoin de le rendre heureux malgré
lui-même. » (fin p.124)

NB . T. a fait partie des premiers politiques dans "couette" lors
de son mariage avec une Anglaise, qui va finalement pas
en lieu en France ?   GB

Comme tout cela est dans l'esprit de l'époque entière,
inversement, ce particulier souligne l'Etat à ce tout moment
comme « un précepteur » ou « un garde » (p. 125)

T. fait le constat du progrès alarmant
de l'administration publique.

→ il se fait pour l'occasion ORATEUR

“ s'affirme qu'il n'y a pas de paix en Europe
où l'administration publique ne soit devenue
non seulement plus centralisée mais plus
impitoyable et plus détaillée »

→ il crée un effet d'angoisse :

- Partout elle penetre plus avant ...
- dans les affaires privées »
- elle règle à sa manière »
- plus d'actions, et des actions plus petites »

→ l'administration est la nouvelle organisation.

23-

Son point de vue critique s'exprime par la comparaison entre "jadis" et aujourd'hui:

= au détriment de ~~le~~ l'aujourd'hui

Il compare essentiellement le système d'impôt de l'ancien Régime avec celui de la modernité ...

1) Il y reproche en partie un mythe nobiliaire, et se place avec bonté du point de vue de la noblesse / et pas du peuple !

1- "Jadis, le Seigneur vivait du revenu de ses terres"

→ c'est ce mythe nobiliaire du "Roi vivant du siège" !

Le rêve des nobles, c'était que le roi ne levait pas d'impôts royaux sur ces terres des nobles, mais seulement sur le domaine royal ! Au nobles, il faudrait au contraire des caducées !

⇒ ça n'était vrai que en cas de guerre étrangère (conféts)
et un grand roi était trop fort pour lever ses grands vassaux, au Moyen Âge.

→ et évidemment, ce n'était pas le point de vue du peuple, qui était de toute façon taxé ! Soit par le Seigneur, soit par le roi, soit par les deux.

mais il est vrai que l'impôt a toujours augmenté ! Y compris l'impôt Seigneurial (sauf après la Peste Noire !).

En recherche, ce qui a vraiment augmenté, c'est le rendement de l'impôt : à l'époque des Feudaisages, c'est le fermier qui s'enrichissait, et faisait la somme donnée au roi ! Ensuite, tout va au roi (et une partie à son administration).

2) "jadis un prince établissait un nouvel impôt, on a recours aujourd'hui à un emprunt".

→ "l'Etat devient ainsi le débiteur de la plupart des riches"

On pourrait penser que c'est une critique quant au caractère de la pose en charge de l'Etat par les riches ?
ou en fait c'est le contraire !

Les riches se retrouvent à ne plus être hôtes de leur argent
et à être débâgés de la protection de l'Etat !

NB. Avant, ce fermier général était plus riche qu'eux et
paraît ce n'est surtout de son argent (des châteaux, des
voitures, des voiles...) ; Maintenant, c'est l'Etat qui
ce contrôlent dans ses mains (les plus grands capitalistes) !
→ et il mène avec la politique plus verte (= Colbert)

⇒ C'est après Tocqueville que les "riches" vont s'organiser
en association pour influencer la politique d'Etat, se
faire attribuer la gestion des infrastructures (chemins de fer,
autoroutes...) ou obtenir l'autorisation de faire ces
travaux eux-mêmes et de les exporter ensuite (mines),

Mais le phénomène dominait en 1840, c'est que c'est
l'Etat qui décide ce qu'il fait avec l'argent des riches
particuliers.

→ d'où (p) la réflexion sur l'évolution du droit
du sous-sol. : Les propriétaires (nobles) des terres n'ont
pas fait attention à se réservé la propriété du sous-sol,
et l'Etat l'a prise → Les gisements sont à lui !

Or c'est l'esa du charbon et de l'acier !! Zut !

→ au fond bien je ça ne concerne pas le citoyen pauvre !
... sauf en cas d'expropriation au nom de "l'intérêt général" !

p.126. (3) l'Etat draine aussi l'argent des pauvres !

25-

→ comme si le pauvre a plus de ressources (l.153)

« des hommes d'affaires ont caugé la pensée de recevillir l'épargne du pauvre » (l.165) ...

mais l'Etat leur fait concurrence, et fausse pose sa propre banque : ce sont les « caisses d'épargne » (l.176) nationales.

NB : l'avarage est une + grande sécurité de placement

(cf. Caisse des dépôts et des consignations) (vs l'Argent, de Zola, histoire d'une banqueroute face aux Le Leman Brothers) et l'inconscient a) une faillite + générale si l'Etat fait banqueroute (1929, AlU.)

b) une inquisition + grande de l'Etat

c) un malheur à gagner pour les Banquiers privés ... (cf. Robautes 2020).

→ ce dernier argument, de dépôt, est sensible dans la chute des S :

Il l'Etat fait « valoir par ses seules mains l'épargne journalière de plusieurs millions de travailleurs » (l.174)

→ et il le fait valoir en menant la politique qu'il veut !

(NB) à partir de là, la noblesse ne va plus chercher à vivre à l'écart de l'Etat, mais va partir à la conquête de l'Etat, pour récupérer cette maîtrise perdue.

NB - une fois le souveraineté politique couplé aussi, elle prendra d'ailleurs auto-banque l'autorisation d'Etat et faire réattribuer la gestion de l'économie à une partie influente de la société civile.

→ d'où (cf chap 8, final) ce rapport en germe le projet de participation politique à la société égalitaire.

Q. → cf. Le Peuple grec ou Le Charetier (par le Cavalier) →

Q.C. d) Le Fabbin Bergelsdorf et sa politique de "collaboration" ou de "coopération" de l'administration avec la république.

NB - le penseur par l'Etat pour recoller l'épargne s'avère d'ailleurs très efficace pour nous

(p122) a il n'y a pas l'Etat qui suscite la confiance aux particuliers,

parce qu'il a y a peur que soit plus personne avoir
peur et peur duree - (F)

La note F signale que les citoyens sont de plus incités à épargner parce que « le goût du bien-être augmente »

→ l'Etat devient donc le garant de la sécurité de consommation, de l'ordre, de bien-être

(quelle horreur, non?)

= c'est une autre voie ce vers la sécurité (plus) qui les encourage à se fier à l'Etat

en tant que le bien-être est de l'assurance de la sécurité (= "de servir du gouvernement") l'Etat a intérêt à les pousser vers l'épargne de bien-être!

NB → bah, mais les fonds de pension américains privés en fait ailleurs, non? Et influencent l'Etat directement?

Ah non, justement, répond T., si l'Etat reste l'assur de cette logique du bien-être, il peut songer à entreprendre de GRANDES choses, si demanderont aux citoyens des SACRIFICES! (comme la guerre en Europe contre Hitler, par exemple? — oui, par exemple! mais la colonisation de l'Algérie, qui va coûter très très cher aux petits citoyens et rapporter surtout aux grandes compagnies — cf Jaegs Histoire: France coloniale et Parti colonial) voir T.: rapport sur l'Algérie

(4-) Conséquence de ces 3 points (p.127, suite) :

tous les Etats modernes ont "perfectionné" la Science administrative

→ devient plus compliqué

elle est plus opérée au particulier

et réservée aux spécialistes de l'Etat (cf E.N.A.)

Ces Etats à semblent s'enrichir sans cesse de lois

[les dernières] = capacité à comprendre pour

soi-même] qu'ils ont entièrement aux particuliers (f.20)

N.B. Ces particuliers vont se regrouper en asso. de défense
pour faire circuler l'information et payer eux-mêmes
des avocats administratifs.

(N.B.) → si il n'y avait pas de lois procédurales, il n'y
aurait pas d'avocats venus protéger Al Capone!
= c'est l'administration qui crée
les filtres de la procédure!

→ pour T. Le citoyen a plus besoin d'un avocat ou
d'un Juge, par ce simple fait que la complexité de
la loi est en elle-même une agression et un scandale.

en le système judiciaire d'Ancien Régime était déjà

très complexe, filou, onéreux (cf Molière: Le Misérable...)

mais au XIX^e se développe avec les Romantiques le
mythe d'un moyen-âge doré où la justice était
simple et juste, avec l'image de Saint Louis sans son
chêne.

Voir universellement caricatures de Daumier sur le sens
de justice, odieux avec les pauvres, et complices entre
Juges et avocats.

(p.128)

avec cette appropriation de la loi est elle-même soumise
à la logique de concentration : Les agents de l'Etat
sont eux-mêmes soumis à des procédures !! →

Sous l'Académie Régine, Celer qui recevait la charge administrative avait le confiance du Roi et faisait comme il voulait

(et T., noble, y voit un espace de liberté, et peu au risque d'arbitraire !)

Maintenant, il obéit à des directrices précises !

« c'te entreprend de diriger la conduite de leurs agents dans toutes leurs affaires » (l 207)

→ Ces cours de justice, maitres des procédures sont ainsi moins nombreux, et le pouvoir

« se concentre dans moins de mains » (p 128, l 211)

T. prend sans surprise l'ex. de ce pouvoir judiciaire →

en partie c'est là que la noblesse a le plus perdu (l 215)

→ déjà Maupeou réclamait l'indépendance de la justice pour RECUPERER le pouvoir judiciaire, perdu au 18^es dans certains domaines.

« Ces cours de justice » arbitraient entre particuliers

mais aussi entre l'Etat et les particuliers

→ elles sauvaient de contre pouvoir car elles pouvaient donner tort à l'Etat !

(cf. La Faubaire : le rôle de la cour de justice dans le problème)

mais avec l'absolutisme et la centralisation moderne, il est plus difficile de donner une protection contre ces abus ou au justicier de l'Etat.

→ Ces cours de justice avaient un apéronoir semi-politique →

p 129
l 233

29-

T. décrit un processus de déposition des anciennes prérogatives bien étudié au XX^e par L. Goldmann dans son livre sur les jansénistes du 17^e (Le Dieu Caché) : Louis XIV et Colbert ne suppriment pas les anciennes autorités mais les abolissent de nouvelles pi, elles, dépendent du roi, et leur donne une autorité supérieure. Les autres se retrouvent avec des charges mais sans autorité. D'où un état déponsif pi, pour Goldmann pas mal beaucoup de gens éduqués vers cette vision très pessimiste du catholicisme p'q le Jansénisme, où Dieu laisse croire aux hommes p'q les aime, leur donne de la gloire, et tout à coup leur retire tout sans qu'ils comprennent pourquoi. (cf le bas/parenthèse)

→ « ce qui laisse à l'ancien pouvoir judiciaire son indépendance, mais qui réserve sa juridiction » (L247)

NB. Ce qui chose arrive à Athènes au tribunal de l'Aréopage.

par ailleurs, l'Etat nomme lui-même les juges !

ce q' veut, des mots, chargé lui-même ses juges
et ces fermi toujours dans sa main » (p.129 bas.)

⇒ entière dév. de T. :

ce c'est à dire q', entre lui et les particuliers, il place (...) l'image de la justice plutôt que la justice elle-même.

= un faux-saint !

(NB) Cette tendance existe depuis Louis XIV voire le Moyen-âge ! ~~Quelques exemples historiques~~